



BEACONSFIELD
Cabinet du Maire – Mayor's Office

Le 16 janvier 2023

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre responsable de la Métropole et de
la région de Montréal,
Ministre de l'Économie et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement
économique régional
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
ministre@economie.gouv.qc.ca

Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales
Ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation
Édifice Jean-Baptiste de la Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
ministre@mamh.gouv.qc.ca

Transmis par courriel

Mise à niveau de l'entente constitutive de l'Agglomération de Montréal

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

J'en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023, remplie de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et les vôtres.

Mon collègue de la Ville de Montréal-Ouest et président de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), Monsieur Beny Masella, a récemment sollicité l'appui des autres maires des 14 villes liées à la Ville de Montréal afin de renégocier les quotes-parts et les dépenses de l'Agglomération avec l'administration montréalaise ainsi que le Gouvernement du Québec.

En tout respect pour cette initiative marquée de bonne volonté, cette démarche – à la laquelle je n'adhère pas – est d'office vouée à l'échec si le passé est garant de l'avenir. L'AMB n'a aucun statut légal pour négocier au nom des villes. Le mandat apparent est inexistant en droit municipal. Elle n'a donc aucune légitimité pour négocier au nom de la Ville de Beaconsfield. C'est d'autant plus crucial pour Beaconsfield où les quotes-parts à l'Agglomération représentent plus de la moitié de notre budget municipal.

De plus, elle n'aura de valeur légale que si elle est ultimement acceptée par les 16 conseils municipaux des villes liées pour une négociation à laquelle ils n'auront été ni associés ni interpellés pour en approuver les enjeux préalables, ni les termes de règlement visés.

...2



BEACONSFIELD

Cabinet du Maire – Mayor's Office

2

La démarche souhaitée ne tient pas compte, non plus, des doléances de mes homologues des villes liées, y compris de Monsieur Masella lui-même, répétées depuis de nombreuses années, concernant la déficience dans la représentation démocratique, à la fois dans la gestion de l'Agglomération que pour sa gouvernance. Il est important ici de mentionner que l'Agglomération de Montréal est dotée du plus important budget municipal au Québec. Malgré cela, seule l'administration de Montréal en assume la gestion totale et sans partage.

L'initiative de M. Masella s'inscrit ainsi dans la foulée des échecs répétés de tentatives de négociation des quotes-parts. Madame la Ministre, vous avez ensuite conféré un statut permanent au coefficient de calcul de potentiel fiscal de 2,68 qui devait être en vigueur exclusivement de 2017 à 2019. Sans analyse aucune par votre ministère de l'entente contractuelle de 2008, le coefficient a ensuite été reconduit sans considération de l'impact des nouveaux rôles d'évaluation foncière, ce qui est pourtant prévu.

Et pour cause : l'entente de 2008, à l'origine de la création de l'Agglomération, a longuement été négociée sur près de deux ans par tous les experts du gouvernement et de nos 16 villes, en plus d'être étudiée et débattue par les membres du Parlement de l'époque. C'est toujours elle qui a force de Loi.

L'aspect capital de cette entente postule que les quotes-parts sont réparties en fonction du potentiel fiscal de chaque ville, en maintenant « constante » la part relative des municipalités en fonction du budget 2008 de la Ville de Montréal. Pour ce faire, le potentiel fiscal de chaque municipalité est calculé à l'aide d'un coefficient assurant la neutralité financière du processus. Seule la croissance du stock immobilier ajoutera à la valeur des quotes-parts pour les villes concernées.

Or, depuis 2020, les distorsions s'accroissent et favorisent systématiquement Montréal au détriment soit d'une partie, soit de la presque totalité des villes liées à la Métropole. Au terme de l'actuel rôle d'évaluation foncière, l'injustice subie par les 250 000 citoyennes et citoyens des villes liées à Montréal atteindra plus de 122 millions de dollars de hausses injustifiées, sans services supplémentaires [voir tableau ci-joint].

C'est énorme. Et encore plus quand on considère que nos villes représentent 12 % de la population de l'île, mais assument déjà, avant cet ajout de 122 millions de dollars, 18 % des dépenses de l'Agglomération.

Alors que 2023 concrétise les 17 premières années d'existence de l'Agglomération, et dans la perspective du prochain pacte fiscal du monde municipal, en 2024, je suis d'avis que le moment est idéal pour revoir l'entente de 2008. Il est important de préciser que jamais, depuis la création de nos 16 villes en 2006, les règles de financement, de gestion et de gouvernance de l'Agglomération n'ont été révisées.

...3



BEACONSFIELD

Cabinet du Maire – Mayor's Office

3

Je vous soumetts, en tout respect, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, que l'importance des enjeux financiers en cause et les dénis de représentation démocratique qui en découlent militent pour la création d'une Table de révision de l'entente originelle de création de l'Agglomération de Montréal. Cette Table doit inclure à la fois le Gouvernement du Québec et les représentants de chacune des 16 villes de la Métropole sur l'île de Montréal.

Cette Table pourra alors, comme lors de la création de l'Agglomération, revoir les règles de fonctionnement pour établir un avenir plus juste et équitable pour l'ensemble de la population de l'île de Montréal, à la lumière de près de 20 ans d'existence.

Cette suggestion m'apparaît porteuse de meilleurs résultats autant pour le gouvernement, l'administration de Montréal que l'ensemble de nos villes liées. Soyez assurés, à l'avance, de notre entière collaboration sans aucun lien ni préjudice pour les procédures que nous avons entamées, en 2020, concernant l'injustice actuelle que nous subissons. Cette procédure concerne le contexte passé et actuel, tandis que la révision des règles de gouvernance et de financement de l'Agglomération est tournée vers le futur, pour un avenir meilleur pour toutes et tous.

En vous assurant que vous pouvez toujours compter sur mon entière collaboration, veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges Bourelle
Maire

c.c. : Mairesse de la Ville de Montréal, Madame Valérie Plante
Présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Madame Dominique Ollivier
Mairesse et maires des 14 autres villes liées à l'Agglomération de Montréal

P.j. : Tableau impact financier 2020 - 2025

IMPACT FINANCIER 2020-2025

Villes de l'agglomération	Impact financier 2020 note 1	Impact financier 2021	Impact financier 2022	Impact financier 2023 note 2	Impact financier 2024 *	Impact financier 2025 *	Impact financier Total
Ville de Montréal	8 424 457 \$	8 640 491 \$	9 601 321 \$	31 841 546 \$	31 841 546 \$	31 841 546 \$	122 190 907 \$
Villes reconstituées	(8 424 457) \$	(8 640 491) \$	(9 601 321) \$	(31 841 546) \$	(31 841 546) \$	(31 841 546) \$	(122 190 907) \$
Baie d'Urfe	(70 217) \$	(75 088) \$	(83 560) \$	(2 034 349) \$	(2 034 349) \$	(2 034 349) \$	(6 331 912) \$
Beaconsfield	(2 136 758) \$	(2 194 893) \$	(2 427 450) \$	(4 144 068) \$	(4 144 068) \$	(4 144 068) \$	(19 191 305) \$
Côte-Saint-Luc	(98 863) \$	(102 945) \$	(113 788) \$	(1 868 767) \$	(1 868 767) \$	(1 868 767) \$	(5 921 897) \$
Dollard-des-Ormeaux	(818 998) \$	(839 158) \$	(927 730) \$	(5 477 917) \$	(5 477 917) \$	(5 477 917) \$	(19 019 637) \$
Dorval	1 767 243 \$	1 832 683 \$	2 028 878 \$	1 991 830 \$	1 991 830 \$	1 991 830 \$	11 604 294 \$
Hampstead	(944 422) \$	(967 756) \$	(1 067 079) \$	(2 011 296) \$	(2 011 296) \$	(2 011 296) \$	(9 013 145) \$
L'Île-Dorval	(7 082) \$	(7 206) \$	(7 942) \$	(11 372) \$	(11 372) \$	(11 372) \$	(56 346) \$
Kirkland	(1 027 275) \$	(1 065 398) \$	(1 194 122) \$	(2 931 458) \$	(2 931 458) \$	(2 931 458) \$	(12 081 169) \$
Mont-Royal	(3 155 248) \$	(3 253 941) \$	(3 640 417) \$	(6 921 961) \$	(6 921 961) \$	(6 921 961) \$	(30 815 489) \$
Montréal-Est	916 268 \$	935 404 \$	1 040 680 \$	(2 258 294) \$	(2 258 294) \$	(2 258 294) \$	(3 882 530) \$
Montréal-Ouest	(148 183) \$	(151 391) \$	(167 101) \$	(718 310) \$	(718 310) \$	(718 310) \$	(2 621 605) \$
Pointe-Claire	254 724 \$	263 183 \$	292 812 \$	(2 884 375) \$	(2 884 375) \$	(2 884 375) \$	(7 842 406) \$
Senneville	189 343 \$	193 484 \$	214 269 \$	(98 281) \$	(98 281) \$	(98 281) \$	302 253 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	34 532 \$	35 910 \$	40 104 \$	(1 146 742) \$	(1 146 742) \$	(1 146 742) \$	(3 329 680) \$
Westmount	(3 179 522) \$	(3 243 379) \$	(3 588 875) \$	(1 326 186) \$	(1 326 186) \$	(1 326 186) \$	(13 990 334) \$
Agglomération de Montréal	0 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

note 1 : Première année suite au dépôt de rôle 2020-22

note 2 : Première année suite au dépôt de rôle 2023-25

* Les données 2024 et 2025 sont en \$ 2023 donc sans indexation